



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement supérieur et de la recherche Sous-direction de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales Adresse : 1ter av de Lowendal- Paris 7 ^{ème} Suivi par : Elisabeth LESCOAT	Direction générale de l'alimentation Service des actions sanitaires en production primaire Sous-direction de la santé et de la protection animales Adresse : 251 rue de Vaugirard - Paris 15 ^{ème} Suivi par Anne BRONNER, Bureau de la Santé Animale	Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises Service Europe et international Sous-direction international Adresse : 3 rue Barbet de Jouy - Paris 7 ^{ème} Suivi par : Geneviève SERRE, Bureau des exportations et des partenariats internationaux NOR : AGRT1832376J
---	---	---

Instruction technique : DGPE / SDI / 2018-871
23 novembre 2018

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation
à

Date limite de réponse : 16 novembre 2018

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
 Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux des territoires
 Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux des territoires et de la mer
 Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de la protection des populations

✓ Nombre d'annexes : 4

Objet : Modalités de mise à disposition de personnels des services déconcentrés et des établissements d'enseignement agricole pour la préparation et les finales du 128^{ième} Concours Général Agricole (CGA).

Bases juridiques : Arrêté du 9 août 2018 portant approbation du règlement du Concours Général Agricole 2019.

Résumé : Le Concours Général Agricole (CGA) est une manifestation officielle du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation qui participe au développement économique des filières, et concernant les Concours dédiés aux Jeunes, qui contribuent à la promotion et à l'animation pédagogique des filières de l'enseignement agricole. L'organisation des finales qui se déroulent à Paris à l'occasion du Salon International de l'Agriculture, nécessite la mise à disposition auprès du Commissariat général du CGA, d'agents du MAA chargés d'exercer les fonctions de Commissaire, Commissaire adjoint et Technicien vétérinaire. Cette instruction technique précise les modalités de cette mise à disposition.

MOTS-CLES : CONCOURS, SALON, COMMISSAIRE, VETERINAIRE

Destinataires	
Pour exécution : Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux des territoires Madame et Messieurs les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de la protection des populations	Pour information : Messieurs les Préfets

Le Concours Général Agricole (CGA), créé en 1870, sélectionne et récompense chaque année, les meilleurs produits et animaux issus du terroir français. Propriété du MAA et du CENECA, il contribue au développement économique des filières agroalimentaires et à la valorisation des savoir-faire et des produits de l'élevage et de l'agriculture française.

Les Prix attribués aux meilleurs animaux reproducteurs encouragent les éleveurs dans leur travail de sélection, et soutiennent leur promotion commerciale et celle de leur filière.

Les Médailles attribuées aux meilleurs produits et vins permettent aux consommateurs de se repérer dans l'offre des produits du terroir, en les aidant dans leur choix.

Les concours Jeunes constituent des supports pédagogiques pour les enseignants. Ils sont très mobilisateurs pour les élèves et les équipes enseignantes, et valorisent les établissements auprès des professionnels et des médias.

L'arrêté du 9 août 2018 fixe les modalités d'organisation du 128^{ème} Concours Général Agricole dont les épreuves finales se dérouleront à Paris du 23 février au 3 mars 2019, dans le cadre du 56^{ème} Salon international de l'agriculture (SIA).

Le bon déroulement du Concours Général Agricole repose sur l'implication des services du MAA (DRAAF, DDT, DDTM, DDPP, réseau de l'enseignement agricole) pour :

- Promouvoir les différents concours organisés par le CGA auprès des réseaux et acteurs locaux afin d'inciter les producteurs et les éleveurs à s'inscrire, en mettant en valeur le bénéfice économique potentiel de cette participation.
- Sensibiliser les équipes enseignantes des établissements d'enseignements agricoles à l'intérêt pédagogique des concours dédiés aux Jeunes et encourager leur participation à ceux-ci : Concours de Jugements des Animaux par les Jeunes (CJAJ) ; Concours Européen des Jeunes Professionnels du Vin (CJPV) ; Trophée National des Lycées Agricoles ; Concours Jeunes Jurés des Pratiques Agroécologiques « Prairies & Parcours » ; Challenge Equi-Trait-Jeune.
- Pour les Concours Vins et des Armagnac, superviser le bon déroulement des présélections locales dont l'organisation opérationnelle est respectivement confiée, aux Chambres d'Agriculture pour les Vins, et au Bureau Interprofessionnel de l'Armagnac (BNIA) pour les eaux de vie d'Armagnac.
- Assister le Commissariat général dans les contrôles à l'admission des animaux et, plus généralement dans l'organisation des phases finales des différents concours, à Paris.

La mise à disposition de ces fonctionnaires, intervient en application de l'article 5 du règlement du concours. Elle fait l'objet d'un ordre de mission sans frais ouvrant droit à des indemnités de mission prises en charge par le prestataire chargé de l'organisation du concours (Comexposium), tel que prévu au règlement national.

Nous vous demandons de mettre en œuvre les moyens dont vous disposez pour que ces fonctionnaires puissent mener à bien les tâches confiées, et en ce qui concerne les DRAAF / DDT / DDTM, de coordonner, dans le secteur géographique de votre ressort, l'ensemble des actions locales de cette 128^{ème} édition.

Vous trouverez en annexes les principales étapes de chacun des concours. Le règlement 2019 est téléchargeable sur le site www.concours-general-agricole.fr.

La liste des collaborateurs susceptibles d'être mis à disposition en qualité de Commissaire, Commissaire adjoint ou Technicien Vétérinaire pour le déroulement des finales des différents concours sera établie selon le modèle en annexe 4, à retourner **avant le 16 novembre 2018** au Concours général agricole (adresses courrier et contacts emails en annexe).

Des collaborations de durée un peu plus longues, mais en nombre très limité, peuvent également vous être demandées. Elles concernent quelques fonctionnaires auxquels des tâches spécifiques dans l'organisation sont confiées pendant la période de préparation. Le Commissaire général vous fera parvenir un courrier postal ou le cas échéant électronique.

Nous ne doutons pas que, grâce à votre aide précieuse et efficace et aux efforts conjugués de l'ensemble des fonctionnaires du MAA, le succès du Concours Général Agricole 2019 et du Salon International de l'Agriculture soit ainsi assuré.

Le Directeur général de
l'enseignement et de la
recherche

Philippe VINÇON

La Directrice générale de la
performance économique et
environnementale des entreprises

Valérie METRICH-HECQUET

Le Directeur général de
l'alimentation

Patrick DEHAUMONT

ANNEXE 1

Principales manifestations du 128^{ème} Concours Général Agricole

I) LE CONCOURS GENERAL DES ANIMAUX

Le CGA Animaux est composé de concours et de présentations d'animaux reproducteurs « élites » des espèces bovines, équine et asine, ovine, caprine, porcine, canine et féline. Il a réuni 2 850 animaux en 2018 présentés par 1 350 éleveurs. Les phases finales du CGA 2019 se dérouleront du samedi 23 février au dimanche 3 mars 2019.

II) LE CONCOURS GENERAL DES PRODUITS ET DES VINS

Le CGA des produits et des vins est réservé aux producteurs et aux entreprises installées en France. L'ingrédient principal des produits étant obligatoirement issu de l'élevage ou de l'agriculture française. Cette manifestation a réuni 22.000 produits inscrits en 2018, présentés par 5750 producteurs/entreprises et, évalués par 13.000 jurés dont 6500 jurés pour les finales. Son édition 2019 se déroulera comme suit :

- Réception et anonymat :
 - Concours des produits (hors viandes et charcuteries chaudes) à partir du mercredi 20 février 2019 (viandes 14-16 janvier).
 - Concours des vins, mercredi 20 février 2019,
- Finales des Concours :
 - produits, du samedi 23 février au mardi 26 février 2019.
 - Vins, les samedi 23 février et dimanche 24 février 2019.

III) LES CONCOURS DÉDIÉS AUX JEUNES

Il s'agit de concours de jugement et de mise en situation destinés à valoriser les futurs professionnels du secteur du vin et de l'élevage et, de mettre à la disposition des équipes enseignante au sein des établissements, un outil d'animation pédagogique fédérateur et mobilisateur. En 2018, les CGA JEUNES ont mobilisé 11.000 étudiants, apprenants, jeunes professionnels dont 780 finalistes issus d'une centaine d'établissements.

Les phases finales de l'édition 2019 se dérouleront comme suit :

- Concours de jugement d'animaux par les jeunes du dimanche 24 février au vendredi 1er mars 2019 :
 - Trophées du meilleur pointeur par espèce (ovine, caprine et équine),
 - Trophées du meilleur pointeur de race bovine,
 - Trophée du meilleur pointeur européen (espèce bovine) le mercredi 27 février 2019.
- Concours européen des jeunes professionnels du vin, le mercredi 27 février 2019.
- Trophée national des lycées agricoles du mercredi 27 février 2019 au dimanche 3 mars 2019.
- Challenge Equi-Trait-Jeunes le lundi 25 février 2019.
- Concours Jeunes Jurés des Pratiques Agro-écologiques - Prairies & Parcours, le vendredi 1er mars 2019.

IV) LE CONCOURS GENERAL DES PRATIQUES AGROECOLOGIQUES – PRAIRIES & PARCOURS

La remise des prix se déroulera le vendredi 1^{er} mars 2019 sur le SIA.

ANNEXE 2

CONCOURS GENERAL AGRICOLE DES VINS PROGRAMME 2019

Samedi 23 février 2019	Dimanche 24 février 2019
Régions viticoles (CPS) : - Bordeaux - Beaujolais - Vallée du Rhône - Savoie - Centre et Pays de la Loire - Jura - Alsace	Régions viticoles (CPS) : - Bourgogne - Champagne - Lorraine - Provence - Corse - Sud-Ouest - Languedoc-Roussillon

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DES PRODUITS PROGRAMME 2019

Jeudi 17 janvier 2019	Viandes Charcuteries chaudes
Samedi 23 février	Volailles Abattues Découpes de Volailles Mistelles (<i>Vins de liqueur & pommeaux</i>) Produits issus de Palmipèdes Gras Vanille
Dimanche 24 février	Piment d'Espelette Produits oléicoles Charcuterie Huile de Noix
Lundi 25 février	Produits laitiers Eaux de vie (<i>dont Cognac et Armagnac</i>) Produits de l'aquaculture Bières
Mardi 26 février	Jus de fruits Cidres et Poirés Rhums et punches Apéritifs Confitures Safran Produits apicoles

ANNEXE 3
CALENDRIER SELON LES MISSIONS

Les périodes indiquées sont les durées de présence maximales susceptibles d'être demandées.

Selon les missions confiées et la disponibilité des agents, la durée effectivement demandée par le Concours Général Agricole pourra être inférieure.

I – CONCOURS DES ANIMAUX,

Commissaires et Commissaires adjoints : du jeudi 21 février au dimanche 3 mars 2019 inclus.

Techniciens vétérinaires concernés par les admissions de :

- 1^{ère} partie de salon : Jeudi 21 février et vendredi 22 février 2019,
- 2^{ème} partie de salon (rotation) : mardi 26 février 2019.

II - Concours DES VINS (par région viticole)

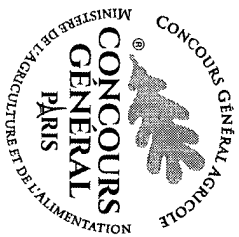
Du mercredi 20 février au mercredi 27 février 2019 inclus.

III - Concours DES PRODUITS

Du mardi 19 février au mercredi 27 février 2019 inclus.

IV - Concours JEUNES

- Concours de Jugement des Animaux par les Jeunes : du dimanche 24/02 au vendredi 1/03/2019 inclus,
- Concours Européen des jeunes Professionnels du Vins : du mardi 26/02 au mercredi 27/02/2019 inclus,
- Trophée National des Lycées Agricoles : du mercredi 27/02 au dimanche 3/03/2019 inclus,
- Jeunes Jurés des Pratiques Agro-écologiques : Remise des prix le vendredi 1/03/2019
- Challenge Equi-Trait-Jeunes : le lundi 25/02/2019.



ANNEXE 4

LISTE DES INGENIEURS & TECHNICIENS PROPOSES POUR REMPLIR LES FONCTIONS DE COMMISSAIRE, COMMISSAIRE ADJOINT ET TECHNICIENS VETERINAIRES

CONCOURS GENERAL AGRICOLE 2019

A retourner avant le 16 novembre 2018 par courrier ou email à :

Concours Général Agricole, 70 avenue du Général de Gaulle, 92058 Paris La Défense Cedex

Contacts :

- CGA animaux, CJAJ, TNLA, Equi-Trait-Jeunes, Kerstin HOLD, tel 01 76 77 15 20, animaux@concours-general-agricole.fr
- Jeunes Jurés Pratiques Agro-écologique, Marie MARTIN, tel 01 76 77 12 36, prairies@concours-general-agricole.fr
- CGA produits: Sylvaine CRANCE, tel 01 76 77 11 51, produits@concours-general-agricole.fr
- CGA vins et CJPV : Theofilos VASILEIADIS, tel 01 76 77 13 45, vins@concours-general-agricole.fr

DRAAF/DDT(M)/DDPP/ Établissements d'enseignement agricole	Nom et Prénom	Adresse administrative + Téléphone + Tél. portable + e-mail	Adresse personnelle + Téléphone + Tél. portable + e-mail	Concours souhaités	Dates de mission correspondantes (annexe 3)

A

le

Vu le Chef de Service